Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260121-2026_004-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-004

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 12
Représentés : 13
Votants : 12

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BRIAND Thierry, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents : MM. BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre ;
Secrétaire de séance : Mme MOUICHE Marylène ;

Objet : Demande de subvention pour la construction d'une extension de la salle de sport – DETR 2026 ;

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'une extension de la salle de sport. En effet, le succès des frères Lebrun a provoqué un engouement prononcé pour le tennis de table au sein de la commune qui a vu le nombre de licenciés doubler, nécessitant l'achat de tables supplémentaires, soulevant ainsi des problèmes de stockage. Par conséquent, la commune envisage d'agrandir d'approximativement 20 m² la partie du bâtiment adossée à la salle de sport, prévu à ce rangement.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, DETR, pour l'année 2026. Dans la mesure où le montant total des travaux est estimé à 23 677,50 € hors taxes, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 9 471,00 €, correspondant à 40 % de la dépense globale.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260121-2026_004-DE

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	23 677,50 €	DETR	9 471,00 €	40 %
		Autofinancement	14 206,50 €	60 %
TOTAL H.T.	**23 677,50 €**	**TOTAL H.T.**	**23 677,50 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté, l'estimation du coût total de 23 677,50 € HT et le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour l'année 2026 et pour un montant de 9 471,00 € ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT